AR CONTROLE DE LEGALITE : 037-351243076-20240207-CA070224_13-DE
en date du 09/02/2024 ; REFERENCE ACTE : CA070224_13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur GRATEAU, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOSNIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS (en visio), et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BA-TALL, qui avait donné pouvoir à Madame QUINTON
Madame DJABER, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER
Monsieur FRANCOIS, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Madame JOVENEAUX, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,

Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président.

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS HABITAT

(G/03)

Le Directeur Général rappelle au Conseil d'Administration que, conformément à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE s'est dotée en 2016 d'une Conférence Intercommunale du Logement de l'Agglomération de Tours.

Cette instance est chargée de suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'attributions des logements locatifs sociaux, telles qu'elles sont inscrites dans la convention intercommunale d'attributions HLM agréée le 14 novembre 2019, et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation. Elle est, en outre, associée au suivi de la mise en œuvre du Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs adopté le 21 mars 2017.

Suite à la nouvelle réorganisation au sein de TOURS HABITAT, le Directeur Général indique qu'un courrier va être adressé à TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE désignant pour représenter l'Office au sein de cette instance :

- Monsieur Grégoire SIMON, Directeur Général — en tant que Titulaire
- Madame Marie-Laure VIVIER, Directrice Gestion Locative — en tant que Suppléante

Le Conseil d'Administration prend acte de cette information.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07/02/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON

Signé électroniquement par :
Grégoire SIMON
Le 09/02/2024 à 10:59